

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

**DELIBERATION N°53/MJI/2020 DU 29 AOUT 2020 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2020**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 20

De votant : 22

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 01/09/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le *22/08/2020*

**Présents :**

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, MADI-MARI DAROUACHI, SOILHI ANSUMATI, SOUFFOU ABDALLAH, ALIDINA ASSANI, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, HEDJA KOURAICHIA, SOUFFOU ZAIN-YA, BOURA MCOLO VITA, BACOILI OITAHA, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, VITA SOIDIKI, MADI-ISLAME SAFINATI

**Absents :** MROIVILI AMINA, AHMED SAID, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI

**Absents et représentés :** NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI

Pouvoir a été donné :

- Par Monsieur NOUDJOUR MADI ASSANI à Madame HEDJA KOURAICHIA

- Par Monsieur SAINDOU MOHAMADI à Monsieur SOUFFOU ABDALLAH

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Monsieur BOURRA M'COLO Vita** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 103 ème congrès des maires et des Présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 23 au 26 novembre 2020, au Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Comme tous les ans, ce rassemblement a vocation de rappeler l'importance de l'institution communale et développer de nombreux thèmes d'actualité : finances, avenir de la commune, ruralités attractivité de territoire, commerce, culture, politique de la ville, sante et accès aux soins, prévention de la radicalisation, Europe et migration, communication, etc.

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUJI

Lors de ce congrès, des réponses fortes de l'Etat sont attendues envers les élus locaux. Avec la fin de la taxe d'habitation ou la crise du covid-19, il y'a de nombreux sujets qui attendent un retour de la part du gouvernement.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner les représentants de la commune de M'tsangamouji pour le 103ème congrès des Maires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

### DECIDE

1) De désigner 2 représentants pour la commune de M'tsangamouji :

2ème Adjointe Madame ALI BACARI Charafina, 2ème Adjointe au Maire de M'tsangamouji

Monsieur BACOILI Oitaha, conseiller municipal de M'tsangamouji

2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie.

Fait et délibéré, le 29 août 2020  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Fait et délibéré, le 29 août 2020  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa  
IBRAHIMA  
Date : 02/09/2020  
Qualité : Maire